

## Publication d'un ouvrage présentant les réformes scolaires en cours dans l'Ecole neuchâteloise

Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), publie ce jour un ouvrage dont l'objectif est de présenter les réformes scolaires en cours dans l'Ecole neuchâteloise, de l'école obligatoire au secondaire 2 (lycées et formation professionnelle). A travers ce livre, paru aux Editions G d'Encre, publié à 1.000 exemplaires et dont le financement est à sa charge personnelle, le chef du DECS veut montrer la cohérence des divers projets. A relever que ces derniers figurent pour leur grande majorité dans le Programme de législation du Conseil d'Etat.

Disponible depuis ce lundi 15 novembre 2010 dans les librairies du canton de Neuchâtel, l'ouvrage signé par le chef du DECS Philippe Gnaegi et intitulé "Les réformes scolaires en cours dans l'Ecole neuchâteloise", s'articule autour des points forts suivants.

Tout d'abord, un chapitre rappelle certains éléments financiers, précisant qu'en 2007, dans le canton de Neuchâtel, le total des dépenses d'éducation (HES, HEP et Université comprises) s'élevait à 588,4 millions. Après déduction des contributions fédérales, cela représente 3.107 francs par habitant par année, contre 3.133 francs en moyenne nationale.

### Principaux chantiers d'HarmoS et choix envisagés par le canton

Un large volet est également consacré à l'Ecole obligatoire, rappelant la problématique du redoublement et des projets lancés pour lutter contre cette mesure. Y sont abordées les questions de l'"orientation" et de l'organisation du secondaire 1 en filières, et l'annonce en particulier de l'existence de travaux visant une modification du système des filières en vigueur. Concernant la mise en vigueur du concordat HarmoS, l'ouvrage rappelle les principaux chantiers et annonce quelques-uns des choix envisagés par le Canton de Neuchâtel, dont l'introduction de l'Ecole obligatoire à 4 ans dès août 2011, ce qui fait que la scolarité obligatoire comptera désormais 11 degrés, ou encore la division de la scolarité obligatoire en trois cycles - cycle 1 (1-4), cycle 2 (5-8) et cycle 3 (9-11, actuel degré secondaire)-, ainsi que l'introduction de l'anglais en 5<sup>e</sup> primaire (7<sup>e</sup> HarmoS) dès août 2013 (actuellement: anglais dès le 7<sup>e</sup>, soit 9<sup>e</sup> HarmoS).

Quant aux structures de pilotage et la régionalisation, le chef du DECS rappelle la création de *cercles scolaires régionaux* supra-communaux regroupant toutes les écoles d'une même région pour toute la scolarité obligatoire sous une même direction. Concernant l'enseignement spécialisé, M. Philippe Gnaegi souligne que l'école devra beaucoup plus intégrer les élèves en situation de handicap et que l'aide aux élèves en difficulté sera par ailleurs revue, sous la forme de la création possible d'équipes pluridisciplinaires de spécialistes (orthophonie, enseignants spécialisés,...) au niveau des futurs *centres scolaires régionaux*.

### **L'importance des écoles à plein temps**

Sous le titre "Après l'école obligatoire (lycées et formation professionnelle)", un autre chapitre de l'ouvrage insiste sur l'importance considérable des écoles à plein temps académiques et professionnelles, cela par rapport aux autres cantons; il est notamment précisé qu'en Suisse, 88% des formations professionnelles se fait en dual (apprentissage école-entreprise) alors que dans le canton de Neuchâtel, le chiffre n'est que d'environ 58%. Le coût par apprenant dans le canton de Neuchâtel, au secondaire 2, s'élève ainsi à 18.600 francs contre 13.000 francs au niveau suisse.

Ces constats posés, le chef du DECS détaille les mesures prises pour inverser cette tendance, soit d'une manière générale favoriser la formation professionnelle, et en particulier la formation professionnelle duale (*plan d'action* pour la formation professionnelle). Il est important aussi, à l'école obligatoire, de mieux orienter les élèves, mieux les aider à faire leur choix. Au secondaire 2, il est nécessaire de revoir la répartition de l'offre de formation à l'échelle du territoire cantonal et de diminuer l'importance des formations à plein temps en revoyant les exigences pour entrer en école à plein temps, en se rapprochant des autres cantons. Enfin, hors des écoles, il faut arriver à favoriser la validation des acquis et se soucier de l'insertion des personnes en rupture professionnelle et sociale.

Paru aux Editions G d'Encre et publié à 1.000 exemplaires, "Les réformes scolaires en cours dans l'Ecole neuchâteloise" est financé personnellement par le chef du DECS, qui reversera une part des bénéfices à Caritas et au Centre social protestant (CSP).

**Pour de plus amples renseignements:**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

Neuchâtel, le 15 novembre 2010